

Contrat Viande de Veau 2024

AMAP du Pallet



Malek Saïdi
La ferme du Pâtis
Le Pâtis
44190 St-Lumine de Clisson
www.fermedupatis44.fr
malek@fermedupatis44.fr

Ci-dessus dénommé le producteur

Et

Mme/M :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Adresse électronique :

Ci-dessus dénommé l'amapien-ne

Objet : le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de veau certifié élevé en agriculture biologique.

Les engagements du producteur :

Malek a choisi que son élevage se fasse de la manière la plus naturelle possible, en menant son troupeau, vaches et veaux, à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées. Il a souhaité apporter plus de rusticité en introduisant la race Aubrac sur la ferme, en complément de la race Limousine déjà présente. Il travaille actuellement sur les pratiques de pâturage afin d'améliorer ses sols. Malek attache une grande importance à la qualité de la viande fournie, ainsi qu'aux conditions d'élevage de ses vaches.

Le producteur s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et lui-même.

Le producteur s'engage à fournir de la viande de veau de son exploitation uniquement.

Malek Saïdi s'engage à nous fournir de la viande de veau aux conditions suivantes :

-par colis de 10kg : 8 à 10 sachets de 2 escalopes, 1 rôti (noix, noix pâtissière), 1 rôti à braiser (épaule, bas de carré), 2 à 3 paquets de 2 côtes, 2 à 3 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 à 2 tendrons (poitrine de veau à griller ou à blanquette), 1 jarret de veau coupé façon osso bucco.

-par colis de 5kg : 4 à 5 sachets de 2 escalopes, 1 rôti, 1 à 2 paquets de 2 côtes, 1 à 2 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 tendron (poitrine de veau à griller ou à blanquette).

Nb : **les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 50 grammes**, il n'y a pas de régularisation à faire en fin d'année.

Malek ne pourra pas forcément être présent à la distribution car il fait aussi une vente directe chez lui.

Ce qui signifie que les amapien-nes devront s'organiser pour qu'une personne aille chercher les colis et les ramène à la distribution du Pallet. Le référent-e pourra aider à cette organisation.

Les engagements de l'amapien-ne :

- prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,
- s'engager à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions,
- s'engager sur la commande indiquée ci-dessous,
- s'assurer d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

Le règlement est à établir par chèque, un chèque par livraison, à l'ordre de « **Malek Saïdi** », à remettre avec le contrat auprès du référent au plus tard 15 jours avant la livraison. Le paiement vaut validation du contrat. La souscription au contrat peut se faire au global, ou à la commande.

La date de livraison vous sera communiquée 3 à 4 semaines avant livraison celle-ci.

DATE	24 Mai	Octobre	Décembre
COLIS 5kg (92,50€ le colis)			
COLIS 10kg (175€ le colis)			

Soit un total de :€

Fait à : Le : En 2 exemplaires

L'Amapien-ne : Le producteur :